



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DES AVANCÉES PRATIQUES EN PSYCHIATRIE :

L'EXIGENCE D'UNE LOI-CADRE ET BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE AVEC LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Depuis les mobilisations contre l'instauration d'une psychiatrie sécuritaire, la CGT réclame avec d'autres organisations syndicales, collectifs et associations, une loi-cadre refondant la psychiatrie pour une prise en charge humaine accessible à tous les usagers sur le territoire. Cette psychiatrie humaine que nous défendons n'est pas de mise actuellement et la situation dans les établissements de psychiatrie est critique. De nombreuses luttes dans ce secteur illustrent les difficultés : manque de moyens humains et de budgets ainsi que fermetures de structures et de lits.

L'abandon en 1992 du diplôme d'infirmier spécialisé en psychiatrie a entraîné une difficulté pour cette profession à travailler dans ce secteur sans une formation spécifique. La CGT réclame une formation spécialisée pour les professionnel.le.s travaillant dans ce secteur. Notre crainte est de voir la mise en place d'infirmier.e.s en pratique avancée en psychiatrie risquer d'accélérer le transfert de compétences sans répondre aux besoins revendiqués par les professionnel.le.s. Malgré tous les efforts idéologiques de la part du ministère pour convaincre les acteurs que ce serait là le progrès, les luttes ne cessent de s'amplifier pour dénoncer la dégradation des soins par manque de temps humain relationnel pour les patient.e.s et un nombre insuffisant de professionnel.le.s sur le terrain .

Nous ne cessons d'exiger des moyens pour la Santé et l'Action Sociale, pour les hôpitaux publics, les EHPAD, les hôpitaux psychiatriques et des moyens humains pour l'amélioration des conditions d'exercices mais aussi l'augmentation des salaires, l'accès à la formation, de nouveaux droits pour les salarié.e.s.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé et la DGOS s'obstinent à mettre en place des mesures qui ne répondent pas aux revendications des salarié.e.s et à l'amélioration de la qualité des soins.

La CGT n'a pas participé à la réunion de ce mardi 22 janvier 2019 sur les pratiques avancées en psychiatrie à l'initiative de la DGOS car elle ne répond pas aux attentes des salarié.e.s. Une mobilisation dans les établissements de psychiatrie s'est déroulée ce jour pour dénoncer les conditions de travail qui ne permettent plus de répondre aux besoins d'une prise en charge de qualité pour la population.

Montreuil, le 22 janvier 2019.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

03/19

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr